

AVENANT N°1

CONTRAT *NOS TERRITOIRES D'ABORD* 2023-2028

REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR / METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dument habilité par la délibération n°....., en date du, ci-après désignée « la Région »

D’une part,

ET

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par sa Présidente, Madame Martine Vassal, dument habilitée par délibération n°....., en date du, ci-après désignée « le Territoire »

D’autre part,

Vu la délibération n° 21-638, du 17 décembre 2021 du Conseil régional approuvant les principes fondateurs de la future politique contractuelle régionale,

Vu la délibération n° 22-5 du 25 février 2022 approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord »,

Vu la délibération 23-0687 du 15 décembre 2023 approuvant les termes du contrat "Nos territoires d'abord - Métropole Aix-Marseille-Provence" entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu l'article 5 de ce contrat qui prévoit qu'à la demande du territoire ou de la Région, un avenant modifiant la programmation pourra être proposé durant le contrat et un an avant la fin du contrat,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Article 1 – Objet de l’avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la programmation prévue en annexe 1 du contrat Nos territoires d’abord 2023-2028 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en application de l’article 5 du contrat initial.

Article 2 - Structuration du contrat - volet opérationnel

L’annexe du présent avenant remplace celle figurant en annexe 1 du contrat initial.

Article 3- Prise d’effet

Le présent avenant prend effet à la date de sa notification. Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

Le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d’Azur	La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
Renaud MUSELIER	Martine VASSAL

ANNEXE 1 modifiée

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

N°opération	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût total (HT)	Montant régional proposé	Taux d'intervention régional
AXE 1 : GESTION ET VALORISATION DES DECHETS					
1.1	Contrat d'objectifs déchets métropolitain : Construction d'un centre de tri métropolitain	Métropole	44 850 000,00 €	3 000 000,00 €	7%
1.2	Contrat d'objectifs déchets métropolitain : Mise en œuvre d'une stratégie de desserte, de réemploi et de valorisation par l'adaptation du réseau ressourceries/déchèteries	Métropole		4 610 000,00 €	
1.3	Contrat d'objectif déchets : Mise en œuvre de la stratégie biodéchets : généralisation du tri à la source et soutien aux équipements de valorisation des biodéchets	Métropole		5 000 000,00 €	
Sous-total thématique (3 opérations)			44 850 000,00 €	12 610 000,00 €	
AXE 2 : MOBILITE DURABLE – INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET PIETONNES					
2.1	Aménagement de la voie verte de la vallée de l'Huveaune	Métropole	10 430 000,00 €	3 100 000,00 €	30%
2.2	Extension de la ligne de bus à haut niveau de service ZENIBUS entre Marignane et Pennes Mirabeau	Métropole	18 390 000,00 €	5 520 000,00 €	30%
2.3	Mise en œuvre opérationnelle du Plan vélo métropolitain	Métropole	29 120 000,00 €	10 300 000,00 €	35%
2.4	Déploiement d'un transport par câble sur le site Vitrolles Aéroport Marseille Provence	Métropole	31 000 000,00 €	2 000 000,00 €	6 %
2.5	Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Miramas	Métropole	35 000 000,00 €	5 000 000,00 €	14%
2.6	Aménagement du pôle d'échanges multimodal Cap Horizon à Vitrolles (parc relais et aménagement d'un ascenseur incliné)	Société Publique Locale du Pays-d' Aix	11 500 000,00 €	1 980 000,00 €	17%
Sous-total thématique (6 opérations)			135 440 000,00 €	27 900 000,00 €	21%

AXE 3 : ENERGIES RENOUVELABLES					
3.1	Création d'une unité de méthanisation sur la station d'épuration de Salon-de-Provence	Métropole	14 051 000,00 €	1 250 000,00 €	9 %
3.2	Mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat Air Energie Territorial métropolitain : Développement des énergies renouvelables : solaires photovoltaïque et thermique, géothermie, méthanisation, chaleur fatale	Métropole, communes, Sociétés d'Economie Mixte, Sociétés Publiques Locales, entreprises, organismes de logement social		13 750 000,00 €	
Sous-total thématique (2 opérations)			14 051 000,00 €	15 000 000,00 €	
AXE 4 : STRATEGIES PATRIMONIALES BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS – MAITRISE DE L'ENERGIE – REHABILITATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS					
4.1	Mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat Air Energie Territorial et du Programme Local de l'habitat métropolitains : Rénovation énergétique du parc social	Métropole, communes, organismes de logement social	45 000 000,00 €	15 000 000,00 €	33%
4.2	Mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat Air Energie Territorial et du Programme Local de l'habitat métropolitains : Rénovation énergétique du parc privé	Métropole, communes, propriétaires privés	45 000 000,00 €	15 000 000,00 €	33%
4.3	Accompagnement des stratégies patrimoniales des collectivités : Réhabilitation énergétique de bâtiments tertiaires publics	Métropole, communes		7 000 000,00 €	
4.4	Aménagement du projet PARAMED : construction et réhabilitation de bâtiments et espaces liés à la vie étudiante (PAREMED 2 - Eco-Campus - Site Santé nord) dans une démarche exemplaire	Autres	15 000 000,00 €	2 000 000,00 €	13%
Sous-total thématique (4 opérations)			105 000 000,00 €	39 000 000,00 €	
AXE 5 : SOBRIETE FONCIERE – AMENAGEMENT DURABLE – FONCIER ECONOMIQUE					
5.1	Requalification des centres-villes en accompagnement de la démarche <i>Envie de Ville</i>	Métropole, communes	53 000 000,00 €	12 000 000,00 €	23%
5.2	Accompagnement des projets de renouvellement urbain d'intérêt régional - Quartiers en reconversion	Métropole, communes, organismes de logement social		10 800 000,00 €	
5.3	Aménagement du quartier de gare dans le cadre du projet <i>Quartiers libres</i> et de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (dont requalification de la place des Marseillaises)	Métropole		5 000 000,00 €	

5.4	Pôle d'expertise industrielle et technologique lié au yachting : La Ciotat Shipyards : réhabilitation des Nefs ABC (contrat d'avenir territorial)	Société Publique Locale La Ciotat Shipyards	26 200 000,00 €	3 350 000,00 €	13%
5.5	Aménagement du pôle nautique de Port-Saint-Louis du Rhône (achat foncier, réhabilitations friches, rénovation bâtiment tertiaire / Projet Windtech)	Pôle Nautisme	10 570 000,00 €	2 050 000,00 €	19%
5.6	Restructuration et aménagement durable du Marché d'intérêt national des Arnavaux	Métropole/SOLEAM	54 000 000,00 €	5 000 000,00 €	9 %
5.7	Requalification et renaturation des Zones d'Activités Économiques (dont commerciales) engagées dans des démarches d'aménagement durable	Métropole	17 300 000,00 €	4 600 000,00 €	27%
5.8	Accompagnement à la reconversion de friches dans le cadre de démarches d'aménagement durable et de production de foncier industriel	Métropole, communes, Sociétés Publiques Locales, Sociétés d'Economie Mixte		3 000 000,00 €	
5.9	Aménagement du Pôle aéronautique d'Istres	Société d'Economie Mixte Pôle aéronautique Istres Etang de Berre	40 559 105,00 €	20 000 000,00 €	49%
Sous-total thématique (9 opérations)			201 629 105,00 €	65 800 000,00 €	
AXE 6 : TRANSITION ECOLOGIQUE – PATRIMOINE NATUREL – RESILIENCE DES TERRITOIRES					
6.1	Requalification environnementale des espaces publics et gestion du risque inondation de la zone industrielle des Paluds à Aubagne	Métropole	15 000 000,00 €	4 100 000,00 €	27%
6.2	Accompagnement des projets de Réutilisation des eaux usées - REUT	Métropole		1 750 000,00 €	
6.3	Renaturation des cours d'eau dont la restauration morphologique du Fauge-Maire	Métropole, Sociétés d'économie mixte, Sociétés Publiques Locales, Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau		3 700 000,00 €	
6.4	Mise en œuvre de la stratégie métropolitaine de désimperméabilisation	Métropoles, communes, Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, Sociétés Publiques Locales, Sociétés d'économie mixte	30 000 000,00 €	9 440 000,00 €	31%

6.5	Mise en œuvre opérationnelle du Projet alimentaire territorial métropolitain : accompagnement de projet agricole	Métropole, communes, Sociétés Publiques Locales, Sociétés d'Economie Mixte	2 500 000,00 €	1 000 000,00 €	40%
6.6	Restauration écologique et renaturation des zones humides du pourtour de l'Etang de Berre, et restauration des sédiments organiques profond	Métropole, autres	800 000,00 €	400 000,00 €	50%
Sous-total thématique (6 opérations)			48 300 000,00 €	20 390 000,00 €	
TOTAL TERRITOIRE (28 opérations)			549 270 105,00 €	180 700 000,00 €	

